

COMMUNE DE VASSIEUX EN VERCORS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 3

Séance du 13 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 13 mars, le Conseil Municipal de la commune de Vassieux en Vercors dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie

Sous la Présidence de Monsieur Thomas OTTENHEIMER Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07/03/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 8 Présents : 6 Votants : 6

Dominique GUILLET- Nelly GUILLET - MAGNIN Rachel - Thomas OTTENHEIMER- Denis PELLISSIER- Christophe TORREGROSSA

Excusé : Nicolas MORFIN- Anthony AUDRAPT

Secrétaire de séance : Nelly GUILLET

Délibération n°2025-03-005a

Objet : projet d'aménagement des espaces publics du village à Vassieux-en-Vercors Tranche TC3 RD615- Marché subséquent Aménagement des espaces publics du village relatif à une mission de maîtrise d'œuvre en infrastructure : phases ACT – VISA – DET et AOR

Le maire rappelle la volonté de poursuivre le projet de réaménagement des espaces publics du village avec le réaménagement de la deuxième traversée du village (TC 3- RD615) et l'objectif réaffirmé d'un centre-bourg vivant et attractif, approprié par tous, habitants et touristes.

La commune assure la maîtrise d'ouvrage pour la partie la concernant. Elle recevra mandat de maîtrise d'ouvrage du Département de la Drôme (représenté par la Direction des Déplacements) pour réaliser en son nom les parties de l'opération qui lui incombent. Le Parc naturel régional du Vercors est associé aux différentes étapes du projet.

Le maire rappelle La commune a confié au mandataire du présent marché un accord-cadre tel que défini à l'article L.2125-1 du code de la commande publique pour faire réaliser, au nom et pour le compte de ladite commune et sous son contrôle, l'ensemble des missions d'étude et de maîtrise d'œuvre en infrastructure nécessaires à la réalisation de son projet et qui doivent faire l'objet de marchés publics subséquents.

A ce stade, les études Préliminaires, d'avant-projet et de projet ont déjà été réalisées par le groupement sur l'ensemble du périmètre opérationnel concerné par l'Accord-Cadre. Concernant le réaménagement de la deuxième traversée du village (TC3-RD615), objet de la présente délibération, l'estimation actualisée des travaux s'élève à 328 158,42 Euros HT

Le Maire demande à son conseil de l'autoriser à signer le marché subséquent relatif à la mission de maîtrise d'œuvre en infrastructure phases ACT-VISA-DET et AOR de la deuxième traversée du village d'un montant forfaitaire arrêté à 21 429,48 € HT à répartir entre le bureau d'études Relations Urbaines et Symbiose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- AUTORISE le maire à signer le marché subséquent relatif à une Mission Maîtrise d'œuvre en infrastructure : phases ACT – VISA – DET et AOR pour un montant total d'honoraires de 21 429,48 € HT.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

COMMUNE DE VASSIEUX EN VERCORS

Fait et délibéré en séance le 13 Mars 2025

Résultat du vote		Pour extrait certifié conforme,
Pour	6	A Vassieux-en-Vercors, le 24 Mars 2025
Contre		
Abstention		



Le Maire
Thomas OTTENHEIMER

La présente délibération est exécutoire de plein droit conformément à la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes. A cet effet, Monsieur le Maire soussigné, certifie en avoir assuré la publicité et la transmission ce jour, pour visa, à Monsieur le Préfet.